

TARIFS DES REPAS PRIS A LA CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2019/2020

*Montant du repas pris à la cantine scolaire par les élèves : **3.00 €**

*Montant du repas pris par les adultes dans le cadre du travail scolaire : **6.60 €**

ORGANISATION ET TARIF DU SERVICE GARDERIE

Les horaires d'ouverture de la garderie à compter de la rentrée 2019 sont les suivants :

de 07 H 30 à 9 H 00 la garderie reste gratuite

de 16 H 30 à 18 H 00 la garderie reste gratuite

de 18 H 00 à 18 H 30 une somme forfaitaire de 2 euros sera demandée.

au-delà de 18 H 30 : il n'y aura plus de service de garderie

Les enfants devront être inscrit au moins huit jours avant pour bénéficier du service de garderie de 18 h 00 à 18 h 30, la somme de 2 euros sera due dès qu'il y a inscription ou utilisation du service.

DENEIGEMENT DES PARTICULIERS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

Taux horaire d'intervention du personnel et du matériel : 70 € au prorata du temps passé avec un minimum de 10 € par intervention.

Ces interventions n'auront lieu qu'après le dégagement des voies publiques dont l'ordre de priorité a été établi comme suit : transports scolaires, laitier et travail.

PRIX DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le tarif actuel est le suivant :

- **45 € le m²**, le prix des concessions cinquantenaires, indéfiniment renouvelables.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Les tarifs sont les suivants :

- 19.00 euros par déplacement + 6.00 euros par objet

- un dégrèvement total ou partiel pourra être accordé aux personnes âgées de plus de 70 ans suivant leurs situations (personnes seules sans famille proche, sans moyens de transports,...)

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

	TARIFS JOURNALIERS
Association communale réunion à but non lucratif	Gratuit
Association communale pour manifestations payantes	Gratuit
Association "hors commune" pour manifestations payantes	160 €
Associations loi juillet 1901 "hors commune" (réunion)	55 €
Particuliers de la commune : Fête de famille,	100 € cantine avec cuisine
	60 € cantine sans cuisine
	60 € salle des expositions
Société ou entreprise « hors commune »	55 €
Frais de ménage si la salle n'est pas rendue dans un parfait état de propreté	50 € /H
Caution	300 €